



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

**Date de convocation** : 21 novembre 2018

**Présents** : Mr Jean-Pierre FAVORY, Mr Jacques PARENT, Mr François NADAUD, Mr Benoit ARTEIL, Mr Arne THIES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Claude THUAUX, Mr Bernard VALADE, Mr Robert PEGOURIE, Mr Fabrice MAURY

**Absent** : Mr régis NEYENS

**Procuration** : De Mme Solenne MALBETH à Mr Jacques PARENT  
De Mme Viviane ROUMIGUIERE à Mr Benoit ARTEIL

**Secrétaire de séance** : Mme Francine ARPAILLANGE

**Délibération n°64/2018** : Régularisation d'emprise publique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 07 mars 2012, le Cabinet d'études Destacamp avait été missionné pour procéder à la régularisation de la voirie communale et notamment affecter les emprises publiques comprises dans des parcelles privées au domaine public communal.

A ce jour certaines modifications n'ont pas été validées et il convient de régulariser la situation. Pour ce faire Monsieur le maire propose :

- Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle AB 64 (parvis de la mairie)
- Considérant que la commune est propriétaire des parcelles AB 222,223 (parking)
- Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle B 113p (délaissé de la VC n°216) au lieu-dit Moulin à Vent
- Considérant que la commune est propriétaire des parcelles D 1005,1006, 1159, 1161 (liaison de la VC 219 au nouveau parking)
- Considérant que la commune est propriétaire des parcelles E 271, 1260, 1272, 1273, 1276, 1290 (lieu-dit Camy)

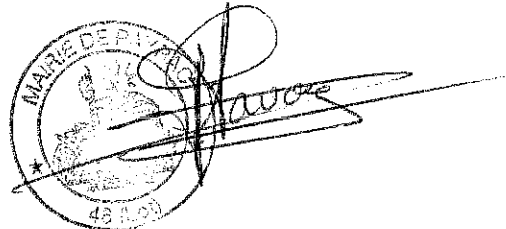
- Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle F 906p (liaison de la VC 209 Vc n°3 au lieu-dit Serres)
- Considérant que la commune est propriétaire des parcelles F 888, 890, 926, 1035, 1057, 1079
- Considérant que la commune est propriétaire des parcelles G 264, 417 et 418 (Lieu-dit Boucot)
- Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle G 792 (régularisation de l'emprise de la VC 226 au lieu-dit Terroir de las Curades)
- Considérant que la commune est propriétaire des parcelles H 748, 750,755 au lieu-dit Campanole (régularisation des emprises VC 211 et 1a)
- Considérant que l'ensemble de ces parcelles doivent être affectées au domaine public.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé décide :

- D'affecter au domaine public de la commune de Payrac les parcelles
  - ✓ section AB 222, 223,64,
  - ✓ section B 113p,
  - ✓ section D 1005, 1006, 1159,1161,
  - ✓ section E 271, 1260, 1272, 1273, 1276,1290
  - ✓ section F 888, 890, 906p, 926, 1035, 1057, 1079
  - ✓ section G 264, 417, 418,792
  - ✓ Section H 748, 750 ,755
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette régularisation

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Jean-Pierre FAVORY.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

**Date de convocation** : 21 novembre 2018

**Présents** : Mr Jean-Pierre FAVORY, Mr Jacques PARENT, Mr François NADAUD, Mr Benoit ARTEIL, Mr Arne THIES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Claude THUAUX, Mr Bernard VALADE, Mr Robert PEGOURIE, Mr Fabrice MAURY

**Absent** : Mr Régis NEYENS

**Procuration** : De Mme Solenne MALBETH à Mr Jacques PARENT  
De Mme Viviane ROUMIGUIERE à Mr Benoit ARTEIL

**Secrétaire de séance** : Mme Francine ARPAILLANGE

**Délibération n°65/2018** : Modification nom des rues :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°50/2018 le Conseil municipal avait validé la nomination des rues de la commune de Payrac. Après contrôle par les services de la poste, il s'avère qu'une voie a été oubliée et doit être rajoutée au tableau joint en annexe: la « Route du champ du pont ».

Après présentation du tableau modifié, le Conseil Municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en place effective de cette numérotation.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 05 octobre 2018

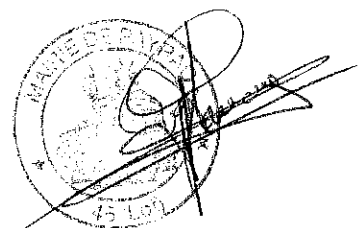
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Jean-Pierre FAVORY.

AVENUE DE LA MAIRIE  
AVENUE DE TOULOUSE  
CHEMIN AU FIL DE L'EAU  
CHEMIN DE LA VAYSSE  
CHEMIN DE LA VERNIERE  
CHEMIN DE LAS CURADES  
CHEMIN DE L'OMBRAGE  
CHEMIN DES CANNETOUX  
CHEMIN DES COUCOUS  
CHEMIN DES MONGES  
CHEMIN DES PRADELS  
CHEMIN DES VIGNASSES  
CHEMIN DU CHARPENTIER  
CHEMIN DU CREPUSCULE  
CHEMIN DU DAHU  
CHEMIN DU PESQUIÉ  
CHEMIN DU SOUS-BOIS  
IMPASSE CHAMPS DES MOULINS  
IMPASSE DE LA VERQUIERE  
IMPASSE DE L'ESCOULPIERE  
IMPASSE DES CHEVREUILS  
IMPASSE DU CÔTEAU  
IMPASSE DU LAC  
IMPASSE DU MAS DE GRAMAT  
Impasse du puit  
impasse du sabotier  
PASSAGE DE L'EGLISE  
PASSAGE DES CHEVRES  
PASSAGE DU PAPE  
PLACE CHARLES DE GAULLE  
PLACE DE LA BASCULE  
PLACE DU FOIRAIL  
PLACE DU MARCHÉ  
PLACE ZIMMERMANN  
ROUTE COMBES DE GOURDON  
ROUTE DE BEL-AIR  
ROUTE DE BOUCOT  
ROUTE DES CABRES  
ROUTE DE CALES  
ROUTE DE CAMPANOLE  
ROUTE DE CAMY  
ROUTE DE LA BERGERIE  
ROUTE DE LA BRUME  
ROUTE DE LA CASTAGNAL  
ROUTE DE LA SEGUINIE  
ROUTE DE LA VERNIERE  
ROUTE DE LAS FALGAYRAS  
ROUTE DE L'ECUREUIL  
ROUTE DE SERRES  
ROUTE DE VARAGNE



ROUTE DES CHÊNES  
ROUTE DES GRANGES  
ROUTE DES PARROUTOUX  
ROUTE DES PLANES  
ROUTE DES ROUCADES  
ROUTE DE TOULAS  
ROUTE DU CEPAGE  
ROUTE DU CHAMP DU PONT  
ROUTE DU CHÂTEAU D'EAU  
ROUTE DU COLOMBIÉ  
ROUTE DU FOUR A PAIN  
ROUTE DU MOULIN DE PRAT NAU  
ROUTE DU STADE  
ROUTE VIEILLE DE LAMOTHE  
RUE DE LA BOUCHERIE  
RUE DE LA VIERGE  
RUE DU FER A CHEVAL  
RUE DES 4 SAISONS  
RUE DES AGNEAUX  
RUE DES CERISIERS  
RUE DES MARAÎCHERS  
RUE DES NOYERS  
RUE DES VIGNES  
RUE DU 8 MAI  
RUE DU CHATELAIN  
RUE DU COMMERCE  
RUE DU LAVOIR  
RUE DU PAIN  
RUE DU PIGEONNIER  
RUE SAINT LOUIS  
RUE SAINT PAUL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

**Date de convocation** : 21 novembre 2018

**Présents** : Mr Jean-Pierre FAVORY, Mr Jacques PARENT, Mr François NADAUD, Mr Benoit ARTEIL, Mr Arne THIES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Claude THUAUX, Mr Bernard VALADE, Mr Robert PEGOURIE, Mr Fabrice MAURY

**Absent** : Mr régis NEYENS

**Procuration** : De Mme Solenne MALBETH à Mr Jacques PARENT  
De Mme Viviane ROUMIGUIERE à Mr Benoit ARTEIL

**Secrétaire de séance** : Mme Francine ARPAILLANGE

**Délibération n°66/2018** : Redevance assainissement : actualisation des tarifs

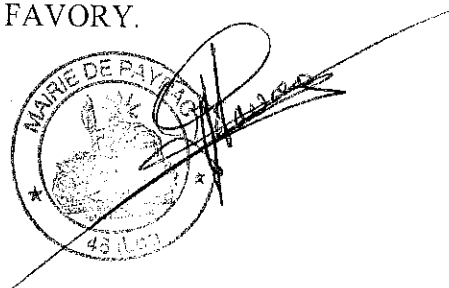
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre de la SAUR demandant si la commune souhaitait appliquer une réactualisation de la redevance pour l'année 2019.

Les tarifs ayant été réévalués dans les années précédentes, Monsieur le Maire propose de laisser le prix de l'abonnement du tabouret à 120 euros et celui de la consommation à 1.50 € le m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Jean-Pierre FAVORY.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12

**Date de convocation** : 21 novembre 2018

**Présents** : Mr Jean-Pierre FAVORY, Mr Jacques PARENT, Mr François NADAUD, Mr Benoit ARTEIL, Mr Arne THIES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Claude THUAUX, Mr Bernard VALADE, Mr Robert PEGOURIE, Mr Fabrice MAURY

**Absent** : Mr régis NEYENS

**Procuration** : De Mme Solenne MALBETH à Mr Jacques PARENT  
De Mme Viviane ROUMIGUIERE à Mr Benoit ARTEIL

**Secrétaire de séance** : Mme Francine ARPAILLANGE

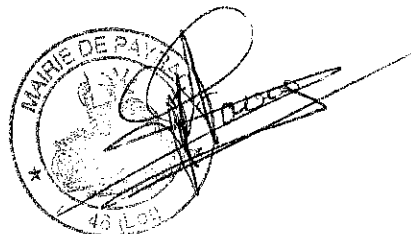
**Délibération n°67/2018** : Adoption du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de l'exercice 2017 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Payrac.

Où cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Jean-Pierre FAVORY.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

**Date de convocation** : 21 novembre 2018

**Présents** : Mr Jean-Pierre FAVORY, Mr Jacques PARENT, Mr François NADAUD, Mr Benoit ARTEIL, Mr Arne THIES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Claude THUAUX, Mr Bernard VALADE, Mr Robert PEGOURIE, Mr Fabrice MAURY

**Absent** : Mr régis NEYENS

**Procuration** : De Mme Solenne MALBETH à Mr Jacques PARENT  
De Mme Viviane ROUMIGUIERE à Mr Benoit ARTEIL

**Secrétaire de séance** : Mme Francine ARPAILLANGE

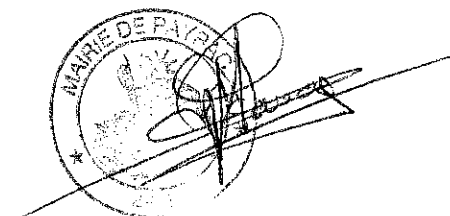
**Délibération n°68/2018** : Décision modificative budgétaire n°5 : Section investissement budget communal

Dépenses			Recettes		
N° opération N° compte	Libellé	Augmentation crédits	N° opération N° compte	Libellé	Augmentation crédits
Cpte 2313	Immos en cours de constructions	+ 14000	1641	Emprunts	+ 2000
			10222	FCTVA	+ 12000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette décision modificative.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Jean-Pierre FAVORY.







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

**Date de convocation** : 21 novembre 2018

**Présents** : Mr Jean-Pierre FAVORY, Mr Jacques PARENT, Mr François NADAUD, Mr Benoit ARTEIL, Mr Arne THIES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Claude THUAUX, Mr Bernard VALADE, Mr Robert PEGOURIE, Mr Fabrice MAURY

**Absent** : Mr régis NEYENS

**Procuration** : De Mme Solenne MALBETH à Mr Jacques PARENT  
De Mme Viviane ROUMIGUIERE à Mr Benoit ARTEIL

**Secrétaire de séance** : Mme Francine ARPAILLANGE

**Délibération n°69/2018** : Modification des statuts du SIPA du Lot

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 10 octobre 2018, le Comité syndical a adopté à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat intercommunal de Protection animal.

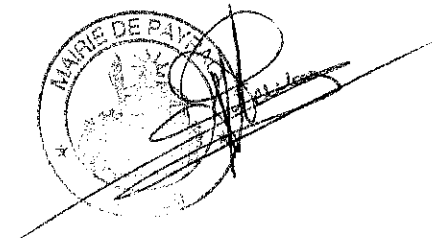
Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, s'agissant de modification statutaire, il appartient aux communes membres de se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois.

Après avoir exposé les modifications des statuts joints en annexe, Monsieur le Maire propose d'adopter ces derniers.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Jean-Pierre FAVORY.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

**Date de convocation** : 21 novembre 2018

**Présents** : Mr Jean-Pierre FAVORY, Mr Jacques PARENT, Mr François NADAUD, Mr Benoit ARTEIL, Mr Arne THIES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Claude THUAUX, Mr Bernard VALADE, Mr Robert PEGOURIE, Mr Fabrice MAURY

**Absent** : Mr régis NEYENS

**Procuration** : De Mme Solenne MALBETH à Mr Jacques PARENT  
De Mme Viviane ROUMIGUIERE à Mr Benoit ARTEIL

**Secrétaire de séance** : Mme Francine ARPAILLANGE

**Délibération n°70/2018** : **Objet : convention de groupement de commandes avec les communes de Biars-sur-Cère, Martel Payrac, Sousceyrac-en Quercy : étude opérationnelle dans le cadre de l'opération bourg-centres menée par la Région Occitanie**

***Vu*** l'ordonnance des marchés publics ,

***Vu*** le Code général des collectivités territoriales,

***Vu*** la convention constitutive jointe en annexe,

***Considérant*** que la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne et les communes concernées ont la nécessité de mener des études dans le cadre de l'opération bourgs-centre à des fins de financement de la Région Occitanie, au regard des compétences communautaires et communales

***Considérant*** que la Commune de. PAYRAC. au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

**Considérant** la délibération de la Communauté des communes Causse et Vallée de la Dordogne du 12 novembre 2018,

Au vu de ces éléments le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune de PAYRAC au groupement de commandes précité pour :

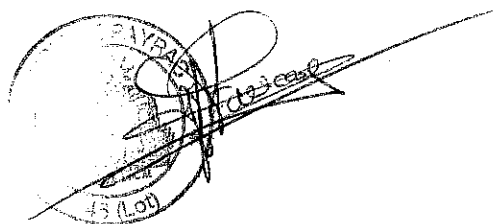
- La réalisation d'une **étude opérationnelle dans le cadre de l'opération bourg-centres menée par la Région Occitanie**

ETUDE STRATEGIQUE, GLOBALE ET MUTUALISEE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES BOURGS-CENTRES DE BIARS-SUR-CERE, MARTEL, SOUSCEYRAC-EN-QUERCY ET PAYRAC

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la Commune de PAYRAC
- **PREND ACTE** que la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne à signer les contrats avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au coordonnateur suite à l'émission du titre de recettes émis par la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne comme stipulé à l'article 4.6 de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le Maire  
Jean-Pierre FAVORY.



The image shows an official circular stamp of the Commune de Payrac, Dordogne (47100). The stamp is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The text 'PAYRAC' is visible at the top of the stamp, and '47100' is visible at the bottom.